

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone Up-123
USAGES AUTORISÉS*	
GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC	
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR	
GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION	
F3 Conservation du milieu naturel	

USAGES PARTICULIERS
Spécifiquement permis
Usine de filtration de l'eau
Spécifiquement exclus
Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	10 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	5 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	2 étages et 12 m	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES		
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif	
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement		
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL		Zone Up-123